



**L'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

Communiqué de presse
19 septembre 2025

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Prévention des risques ergonomiques : plus de 21 millions d'euros pour soutenir les entreprises franciliennes

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) met à disposition des entreprises, associations et travailleurs indépendants une enveloppe de plus de 21 millions d'euros pour financer des actions de prévention des risques ergonomiques sur la période 2024-2027.

Ce dispositif de subvention s'adresse aux structures relevant du régime général, employant ou non des salariés, et souhaitant s'équiper, se former ou engager des diagnostics pour améliorer les conditions de travail. L'objectif : prévenir durablement les troubles musculo-squelettiques, les vibrations mécaniques et les situations à risques de désinsertion professionnelle.

Investir dans la prévention avec l'aide de la Cramif

La subvention, pouvant atteindre 70 % des dépenses engagées, permet de financer notamment :

- l'achat d'équipements pour réduire les manutentions manuelles et postures pénibles ;
- la mise en place de diagnostics et formations en ergonomie ;
- la sensibilisation du personnel aux risques professionnels ;
- l'aménagement de postes pour prévenir l'inaptitude ;
- la mobilisation de ressources humaines internes.

Les demandes de subvention sont à déposer directement via le compte entreprise sur net-entreprises.fr, rubrique « Demander une subvention ». Les crédits sont attribués dans la limite des enveloppes disponibles, par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Un dispositif accessible à toutes les tailles d'entreprises

Les crédits disponibles au 11 septembre 2025 s'élèvent à :

- 14 875 333,02 € pour les structures de moins de 50 salariés ;
- 4 318 754,52 € pour celles de 50 à 199 salariés ;
- 2 154 980,62 € pour celles de 200 salariés et plus.

Les travailleurs indépendants peuvent également en bénéficier, en adressant leur demande par mail à l'adresse : aidesfinancieres.cramif@assurance-maladie.fr.



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

Nous contacter

Vous avez des interrogations concernant la subvention Prévention ?
Contactez le 36 79 (service gratuit + prix de l'appel).

Besoin d'informations supplémentaires ? N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :
aidesfinancieres.cramif@assurance-maladie.fr

À propos de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la Cramif verse des prestations (pension d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs d'appareillage). D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

Contact presse

presse.cramif@assurance-maladie.fr

Réseaux sociaux

X : <https://twitter.com/CRAMIF>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cramif/mycompany/>

YouTube : <https://www.youtube.com/user/CRAMIF75019>